

Avis d'ouverture d'une enquête publique

Communes de JAVERNANT et SAINT-PHAL

Il sera procédé du 12/12/2023 à 14h00 au 04/01/2024 inclus à 17h30, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines du captage d'eaux situé au lieu-dit « Les Baudes » sur le territoire de la commune de Javernant, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associées sur le territoire des communes de Javernant et de Saint-Phal et à l'autorisation d'utiliser l'eau du captage pour l'alimentation en eau potable de la Régie du SDDEA – COPE de Javernant.

Un dossier et un registre d'enquête seront déposés en mairie de Javernant, siège de l'enquête, et en mairie de Saint-Phal et tenus à disposition du public pendant l'enquête durant les heures d'ouverture habituelles des mairies. Le public pourra consigner ses observations sur ce registre d'enquête. Les observations peuvent être transmises par écrit à M. Jean-Claude DARDENNE, commissaire enquêteur, à la mairie de Javernant ou à l'adresse mail suivante : pref-ep-captage-javernant@aubes.gouv.fr. Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences à la mairie de Javernant le 21/12/2023 de 15h30 à 17h30, le 04/01/2024 de 15h30 à 17h30 et à la mairie de Saint-Phal le 12/12/2023 de 14h00 à 16h00.

Le dossier sera également disponible sur le site : www.aube.gouv.fr > Publications – Enquêtes publiques, consultations du public et déclaration d'intention – Les DUP. Il est possible d'accéder au dossier sur ordinateur à la préfecture de l'Aube (2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes), sur RDV, par téléphone au 03.25.42.37.85 ou par courriel à l'adresse mail susmentionnée. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles durant un an après l'enquête, aux mairies de Javernant et Saint-Phal, à la préfecture de l'Aube et sur le site internet susmentionné. La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision d'autorisation ou de rejet relative au projet présenté.

Le responsable du projet est la régie du SDDEA – COPE de Javernant (03.25.83.27.00), des informations peuvent également être demandées à la préfecture de l'Aube.